

Paris, le 16 janvier 2025

Messieurs les Présidents,

Depuis plusieurs semaines, des discussions ont été conduites, à ma demande, entre le Gouvernement et les représentants de vos groupes parlementaires. Ces échanges se sont déroulés dans un esprit de responsabilité et dans l'intérêt de nos concitoyens. Je vous en remercie. Ils ont permis à chacun de faire état de ses convictions, les uns au Gouvernement, les autres dans l'opposition, en leur restant pleinement fidèles, et de converger vers des décisions qui seront, je le crois, utiles aux Français.

Nous croyons que dialogue et négociations sont utiles au pays tant avec les sensibilités qui ont accepté de participer au Gouvernement qu'avec des courants comme le vôtre qui n'y participent pas.

Cette démarche à laquelle vous avez accepté de participer correspond à l'idée que nous nous faisons de la démocratie, du pluralisme et de l'intérêt national.

A la suite de ces discussions, je souhaite vous confirmer et préciser certains points sur lesquels votre attention s'est portée.

S'agissant des retraites, vous aviez demandé, comme les partenaires sociaux, que dans la concertation que j'ai proposée d'organiser, tous les sujets soient ouverts à discussion. Je m'y suis engagé sans ambiguïté, en affirmant que cette discussion aurait lieu sans totem ni tabou, pas même l'âge légal d'ouverture des droits, ni aucune des pistes et questions que les partenaires sociaux souhaiteront aborder. J'y ai mis une condition, unique mais fondamentale, que je suis certain que vous partagerez, celle de l'équilibre financier.

Vous aviez également demandé que cette discussion ait lieu dans des délais brefs : à votre demande et celle d'autres acteurs, je me suis engagé à ce qu'une mission flash de diagnostic de notre système de retraite et de son financement démarre dans les plus brefs délais – elle sera confiée à la Cour des Comptes –, et que la concertation avec les partenaires sociaux ne dure pas plus de trois mois, afin que le Parlement puisse être saisi le plus tôt possible d'un accord que j'appelle de mes vœux.

Si les partenaires sociaux ne parviennent pas à un accord global, nous présenterons néanmoins, les avancées issues des travaux des partenaires sociaux, sous réserve d'un accord politique et d'un équilibre financier global maintenu, nous présenterons sur cette base un

nouveau projet de loi. Ainsi, l'impératif de réforme pourra être satisfait dans une démarche de justice.

Comme je l'ai à nouveau indiqué hier au Sénat, le Parlement aura, en tout état de cause, le dernier mot.

S'agissant du projet de loi de financement de la sécurité sociale, à la suite de l'examen des propositions de compromis qui avaient été formulées à l'occasion de la commission mixte paritaire, je vous confirme :

- la revalorisation de toutes les pensions de retraites, effective depuis janvier 2025, en lieu et place d'un gel des pensions de retraite destiné à générer une économie de 3,6 milliards d'euros. La mesure prévoyant une désindexation ne sera pas maintenue lors de l'examen du projet de loi de financement de la sécurité sociale, à travers la suppression de son article 23 que le Gouvernement soutiendra.
- l'annulation des mesures de déremboursement des consultations médicales et des médicaments initialement prévues. Je vous confirme ce que j'ai indiqué dans mon discours de politique générale, à savoir qu'aucune augmentation du ticket modérateur, sur les médicaments comme les consultations médicales, ne sera intégrée à la trajectoire financière du projet de loi de financement de la sécurité sociale pour 2025 ni mise en œuvre par un texte réglementaire.
- pour le fonctionnement des hôpitaux publics et des établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD), portée également par d'autres groupes politiques et les fédérations hospitalières, les professionnels de santé et associations de patients, comme des organisations syndicales, l'Objectif national de dépenses d'assurance maladie (ONDAM) initial de + 2,8% sera porté à + 3,3%, soit un effort d'un milliard d'euros, notamment avec un ONDAM hospitalier à + 3,6 %. Cet effort doit permettre la poursuite des recrutements nécessaires pour rouvrir des lits et permettre le fonctionnement le moins dégradé des services hospitaliers.

S'agissant du budget de l'Etat, en reprenant pour l'essentiel le texte présenté par le gouvernement précédent ainsi que des travaux parlementaires déjà conduits dans les deux assemblées et avec l'ensemble des groupes, et à l'issue des discussions de ces dernières semaines, le Gouvernement proposera dans la partie recettes du projet de loi de finances pour 2025 les éléments suivants :

- l'abandon de la hausse d'accise de la taxe sur la consommation finale d'électricité (TICFE) conformément au vote des deux assemblées
- le maintien de la contribution différentielle sur les hauts revenus dans l'attente de l'adoption d'un nouveau dispositif pérenne de lutte contre une injuste optimisation fiscale qui se fera au plus tard dans le PLF 2026, dont le rendement attendu sera du même ordre
- une hausse du taux de la taxe sur les transactions financières de 0,1 point
- le dispositif de taxation de rachat d'actions à hauteur de 400 millions d'euros
- la surtaxe provisoire sur l'imposition des grandes sociétés pour un montant attendu de 8 milliards d'euros
- la stabilisation du taux de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises assortie d'une surtaxe à hauteur de 1,1 milliard d'euros

- les dispositions déjà adoptées de rationalisation du crédit impôt recherche à hauteur de 400 millions d'euros.

Au total, la hausse des recettes en 2025 par rapport à 2024 serait de 21 milliards d'euros.

Dans la partie dépenses du projet de loi de finances, le Gouvernement confirmera :

- l'abandon de la baisse prévue des crédits pour la mission Outre-mer à hauteur de 12,5 % dans le précédent projet de budget. J'ai souhaité qu'un amendement du Gouvernement porte ces crédits, hors mesures exceptionnelles liées à la situation de Mayotte et de la Nouvelle-Calédonie, à un niveau supérieur à celui de la loi de finances initiale pour 2024, soit 3,18 milliards d'euros en autorisations d'engagement et 2,8 milliards d'euros en crédit de paiement
- l'abandon de la suppression de 4 000 postes d'enseignants dans l'Education nationale, et la création de 2 000 postes supplémentaires d'accompagnants d'élèves en situation de handicap (AESH)
- l'abandon de l'ajout de deux jours de carence pour les agents publics
- l'annulation de la suppression annoncée de 500 postes au sein de l'opérateur France Travail.

Concernant l'accès au logement, le projet de loi de finances

- minorera les cotisations des bailleurs sociaux à la caisse de garantie du logement locatif social à hauteur de 300 millions d'euros
- déposera un amendement visant à majorer les concours financiers de l'Etat pour les « maires bâtisseurs » à hauteur de 100 millions d'euros
- étendra le Prêt à taux zéro (PTZ) au logement neuf dans toute la France
- soutiendra la possibilité d'une hausse des droits de mutation à titre onéreux jusqu'à 0,5 point au bénéfice des départements.

Pour favoriser la transition écologique et le soutien à l'investissement, je rappelle que le plan eau sera majoré de 475 millions d'euros, tandis que le fonds « Barnier » sera abondé de 75 millions d'euros. Je prends l'engagement que les crédits de paiements du fonds vert pour 2025 seront supérieurs aux crédits de paiement du fonds vert 2024.

* *

*

Je souhaite que ces propositions, nées de nos échanges démocratiques, qui font converger les initiatives parlementaires de vos groupes, et de celles d'autres groupes qui soutiennent et participent au Gouvernement; inaugure une méthode de dialogue entre sensibilités différentes nécessaire à la stabilité de notre pays, stabilité que les Français et toutes les forces économiques et sociales exigent de nos institutions, et que le compromis ainsi défini nous conduise à des débats sur les textes à venir empreints de responsabilité, sans surenchère, qui permette de doter enfin notre pays d'un budget et de protéger par là-même nos compatriotes.



François BAYROU